



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr et Mme PETITFRERE-POTIER demeurant Rue Antoine Glume, 11 à 1367 Ramillies ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue Antoine Glume, 11 à 1367 Ramillies, et cadastré sous 3^{ème} Division Geest-Gérompont-Petit-Rosière, Section A, n° 338r.

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UN CAR-PORT**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article D.IV.40 :

La demande implique un ou plusieurs écarts au permis d'urbanisation en vigueur :

La demande s'écarte des indications suivantes :

- Annexe 1b) Prescription 3. a) Zone de jardins : « *Dans la zone réservée aux plantations, à 2m. des limites parcellaires, (...) les constructions telles que garages, ou remises, buanderies, (...) ne sont pas admises.* » ;
- Annexe 1b) Prescription 4. b) 1) « *les matériaux de parement sont la brique rugueuse, la pierre de taille, les moellons, à l'exclusion de tout matériau de nature à rompre l'unité des constructions ou le caractère général de l'endroit.* » ;
- Annexe II) Prescription complémentaire 2) b) « *zone latérale de non-aedificandi : 4 mètres minimum.* » ;
- Annexe II) Prescription complémentaire 2) c) « *limite arrière des constructions : suivant les indications du plan.* »
- Annexe II) Prescription complémentaire 2) d) « *surface bâtie : maximum 1/5 de la superficie du lot concerné.* »

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **18/10/2019** au **04/11/2019** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que le samedi 19 de 9h30 à 12h, ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 12/10/2019 au 04/11/2019

À Ramillies, le 07/10/2019.

Par le Collège,

Pr. la Directrice générale,
La Directrice générale ff,

A. SERVAIS



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY